

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE – VIGILANCE ORANGE

La Préfecture des Côtes d'Armor vous informe que Météo France a placé le département en vigilance **JAUNE** pour un risque de vent.

La vigilance **ORANGE** pour un risque de pluie-inondation est maintenue.

### Qualification de l'événement et évolution prévue

Forte tempête se produisant après une longue période de calme et associée à de forts cumuls de pluie.

#### **Situation actuelle :**

Le minimum dépressionnaire se situe actuellement près des îles anglo-normandes.

Entre 3h et 6h locales, on a relevé 131 km/h à Saint-Cast (22), 111km/h à Quintenic (22), .

De fortes précipitations accompagnent cette dépression, avec des cumuls relevés depuis le début de l'épisode atteignant déjà 20 à 50mm sur les stations de l'est-Côtes d'Armor, avec par exemple 46mm en 6h à Saint-Brieuc (29).

#### **Evolution prévue :**

Des pluies modérées concerneront désormais les Côtes-d'Armor et le nord-Finistère tout au long de la journée.

Le facteur aggravant est que ces pluies s'ajoutent aux cumuls importants tombés la nuit dernière. Sur une période de 24 heures allant de jeudi soir à vendredi soir, on attend des cumuls de 40 à 60 mm et jusqu'à localement 80 mm (1 mm = 1 L / m<sup>2</sup>).

Un nouveau retour pluvieux concernera le nord-Bretagne en fin de nuit de vendredi à samedi.

### Conséquences possibles

#### **Pluie-Inondation**

- \* De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- \* Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- \* Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.

- \* Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- \* Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».
- \* Des coupures d'électricité peuvent se produire.

## MESURES À PRENDRE

### En cas d'évènement significatif

- 1- Appelez les secours
- 2- Activez votre Plan communal de sauvegarde si vous en disposez et appelez la préfecture

*Rappel : en raison d'un problème sur notre réseau téléphonique, la préfecture ne peut être jointe qu'au numéro suivant 02 96 62 83 40*

### Conseils à votre intention :

#### ***Pluie-Inondation***

- \* Informer les populations concernées
- \* Protéger les biens avec le concours des services techniques en relevant le mobilier et l'électroménager exposés et réalisés des batardeaux avec des sacs de sables en protection des habitations
- \* Fermer les routes inondées et préparer la fermeture des routes susceptibles de l'être
- \* S'assurer du bon entretien des caniveaux pour permettre l'évacuation des eaux pluviales
- \* Demander aux gérants des campings situés en zone inondable de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des occupants.

### Consignes à relayer à vos administrés

#### ***Pluie-Inondation***

- \* S'éloigner des cours d'eau et des points bas, rejoindre un point haut où s'abriter à l'étage
- \* Ne pas s'engager sur une route immergée ou un pont immergé, même partiellement
- \* Se tenir informé, surveiller la montée des eaux et éviter les déplacements
- \* Ranger vos produits chimiques en hauteur et dans un placard fermé à clé et fixé au mur
- \* Ne pas descendre dans les sous-sols
- \* Protéger les biens qui peuvent être inondés et localiser son kit d'urgence
- \* Proscrire les activités suivantes :
  - ballade en forêt
  - pratique d'activités nautiques
  - promenade sur les sentiers littoraux et le long des cours d'eau